

## **Règlement d'ordre intérieur du RCTT Heppignies H 136**

### **A. Règles générales**

1. *Le présent règlement d'ordre intérieur (R.O.I) a pour objet de préciser et d'expliquer le mode de bon fonctionnement du club sur base de ses statuts ainsi que des statuts de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table, mais aussi dans l'optique d'être un club où compétition et simple détente sont complémentaires et non contradictoires.*
2. *Les points non prévus ni aux statuts ni au présent règlement d'ordre intérieur, seront tranchés souverainement par le comité.*
3. *Une saison, tant sportive que budgétaire, s'entend du 15 août à la fin mai.*
4. *Les principales voies utilisées pour informer les membres (équipes, critérium, résultats, classements...) sont les valves d'affichage du local et principalement le courrier électronique. Chacun doit avoir le réflexe de les consulter systématiquement.*
5. *Le site internet [www.rcttheppignies.com](http://www.rcttheppignies.com) est essentiellement un bulletin de liaison, relatant la vie du club avec entre autres, les résultats, classements, concours... . Accessible à tous.*

### **B. Affiliation**

1. *Pour être membre effectif, pouvant de ce fait participer à toutes les activités du club et bénéficier des couvertures d'assurances prévues, il faut être en ordre d'affiliation, de certificat médical et en ordre de cotisation, soit avoir payé le montant d'affiliation au RCTT Heppignies décidé par le comité. Si c'est conditions ne sont pas remplies, le membre ne peut participer aux interclubs ni autres compétitions officielles.*
2. *Une demande de paiement s'échelonnant sur plusieurs mois peut, dans des cas dignes d'intérêt, être introduite auprès d'un membre du comité.*
3. *Aucun remboursement de cotisation n'est prévu, que ce soit en raison d'une suspension, d'une révocation ou simplement de l'abandon du club par l'intéressé.*

### **C. Utilisation de la salle et du matériel en général**

1. *Les règles et conditions d'utilisation édictées tant par la Direction de la salle (Commune) que par le RCTT Heppignies doivent être intégralement respectées.*
2. *Lors de chaque utilisation, il est demandé à tous de respecter le matériel mis à disposition ainsi que les différents locaux (salle, douches, toilettes...).*
3. *Les aires de jeu ne sont accessibles qu'aux joueurs en tenue de sport.*
4. *La salle ne peut être utilisée au sein du club que pour la pratique du tennis de table.*
5. *Lors de compétitions, les membres doivent être en tenue correcte pour le pratique du tennis de table, soit des chaussures de sport à semelles non traçante, en short ou jupette (training uniquement pour l'échauffement). Pour la compétition, polo ou T-shirt, pas de couleur blanche, orange ou similaire. Le port de polo « club » est obligatoire pour toute les rencontres de championnat.*
6. *Il est strictement interdit de fumer dans les différents locaux de la salle.*

7. *Il est strictement interdit d'introduire dans la salle des boissons alcoolisées autres que celles vendues par le RCTT Heppignies.*
8. *La consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les aires de jeu.*
9. *Il y a lieu de veiller, à tout moment, à la propreté des locaux, à cet effet, plusieurs poubelles sont disponibles.*
10. *Pour le respect du matériel en général : il est interdit de déposer sur les tables, des canettes, bouteilles, bref tout autre chose que la balle et les palettes.*
11. *Les sacs de sport doivent être déposés de préférence en dessous des chaises, celles-ci pourront ainsi remplir leur fonction.*
12. *Les balles représentent chaque année un budget très important, chaque équipe est responsable des balles de la rencontre, les équipes doivent veiller à la fin de chaque rencontre à récupérer les balles et les remettre au juge arbitre.*
13. *Les locaux sont entretenus par la commune par l'intermédiaire du concierge, toutefois, chaque membre doit veiller à maintenir les locaux dans les meilleures conditions.*
14. *Le samedi en championnat, les jours d'entraînement ainsi que lors de toutes organisations, les membres remettront les tables et séparations en place, surtout le samedi lors de la fin de l'interclub.*
15. *Tous les objets (palettes, vêtements, clefs...) trouvés seront remis le plus rapidement possible à un membre du comité qui répercutera l'information afin d'en trouver le propriétaire.*

#### **D. Comportement individuel**

1. *Le comportement de chacun doit, en toutes circonstances, entraînements, compétitions, aussi bien dans les installations du club qu'à l'extérieur, être empreint d'un esprit de sportivité, de correction et de respect tant d'autrui que du matériel.*
2. *Etre présent à l'heure prévue, en cas de problème prévenir au plus vite le responsable des équipes.*
3. *Souhaiter « bon match » à son adversaire avant d'entamer la partie.*
4. *S'excuser lorsqu'on a fait un point par « chance ».*
5. *Demander à son adversaire s'il n'a pas été « gêné » en cas de situation douteuse.*
6. *Serrer la main de son adversaire à la fin de la rencontre et éventuellement le féliciter en cas de victoire.*
7. *Serrer la main de l'arbitre en fin de rencontre et le remercier.*
8. *Respecter les décisions des arbitres, en cas de litige important, faire appel au juge arbitre.*
9. *Interdiction de pousser des cris, lancer des mots vulgaires.*
10. *Interdiction de jeter sa palette sur la table ou dans l'aire de jeu.*
11. *Interdiction de donner des coups (palettes, pieds) dans les tables, séparations, tables d'arbitrage, murs.*

#### **E. Entraînements dirigés**

1. *La ponctualité est de rigueur, le joueur en tenue à l'heure du début de l'entraînement.*
2. *Respecter les consignes de l'entraîneur.*

## **F. Entraînements libres**

1. *Chacun peut participer aux entraînements libres, ceci dans les plages horaires établies.*
2. *Aucune règle précise ne pouvant, en principe, être appliquée, le fair-play et l'esprit de club doivent guider le comportement de tous, on ne monopolise pas une table pendant une heure si des joueurs attendent leur tour ; un joueur classé ne refuse pas quelques minutes avec un joueur plus faible.*
3. *Une attention toute particulière doit être apportée à l'accueil des nouveaux venus.*

## **G. Compétitions**

1. *La décision de participer entièrement, partiellement ou non à la compétition appartient à chaque membre, et à lui seul.*
2. *En début de saison, chaque membre fait part de sa décision de participer ou non à la compétition.*
3. *Les engagements ainsi pris sont à respecter jusqu'à la fin de saison, sauf bien entendu en cas de force majeure (blessure, maladie, départ à l'étranger...). Chaque membre ayant choisi de participer à la compétition complète doit garantir sa présence chaque semaine, excepté pour motif vu plus haut.*
4. *En cas de non respect des engagements pris, les frais éventuels encourus de ce fait par le club (amendes, forfaits...) sont mis à charge du joueur responsable par décision du comité. Ceci est valable non seulement pour les interclubs mais également pour toute compétition individuelle à laquelle participe un joueur et pour lequel il aurait encouru une amende ou une sanction.*
5. *Les indisponibilités « prévues » doivent être immédiatement communiquées au responsable interclub (càd plusieurs mois à l'avance) et pour les imprévus au plus tard le samedi qui précède le prochain interclub, soit une semaine à l'avance.*
6. *La composition finale des équipes est affichée au local le jeudi précédent l'interclub, également sur le site du club à partir du vendredi. Pour les joueurs ayant un doute, ils doivent impérativement, au plus tard le vendredi, contacter un membre de leur équipe ou le responsable de la composition des équipes.*
7. *Pour les indisponibilités « imprévues », càd en cas de maladie, accident ou événement imprévu, il y a lieu de prévenir au plus vite le responsable des équipes, de manière à permettre un remplacement.*
8. *Lors des rencontres en déplacement, la feuille de match sera remise au plus vite au responsable des équipes, le capitaine d'équipe en est responsable.*
9. *Le chauffeur d'une équipe en déplacement doit assumer pleinement les responsabilités et veiller notamment à ramener sans tarder ses équipiers, surtout si certains d'entre eux sont mineurs d'âge.*

## **H. Sanctions**

1. *Tout membre qui ne respecterait pas les statuts et le règlement d'ordre intérieur du club, ou dont le comportement serait en contradiction avec les objectifs et la raison d'être du club, est passible de l'exclusion pure et simple.*

2. *Le comité convoquera dans un premier temps l'intéressé pour entendre ses moyens de défense.*
3. *L'exclusion définitive ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, sur proposition du comité. Ce dernier peut, s'il le juge nécessaire suspendre l'intéressé dans l'attente de cette décision.*